

Séance du 27 juillet 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Mme Durruty, MM. Massé, Delas, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjoints ; MM. Laroche, Trunet, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mmes Carreiro, Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, MM. Casenave, Larralde, Mme Baratchart-Damestoy, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Chevrel à Mme Boé ; M. Charrier à M. Millet-Barbé ; Mme Peyrucq à M. Larralde.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : ESPACES PULICS - Carrefour d'accès au Centre Hospitalier de la Côte basque - Convention financière entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Bayonne

M. ESCAPIL-INCHAUSPE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la restructuration de l'Hôpital, la Ville de Bayonne et le Centre Hospitalier de la Côte Basque ont décidé d'un nouvel accès principal des visiteurs et des urgences, par l'intermédiaire d'un carrefour giratoire situé sur l'avenue de l'Interne Jacques Loëb.

S'agissant d'une voie départementale – RD 932 – déclarée d'intérêt communautaire, la Ville de Bayonne a sollicité la Communauté d'Agglomération afin de participer au financement des travaux d'aménagement de ce carrefour.

La maîtrise d'ouvrage de cet aménagement sera déléguée directement par le Conseil Général à la Ville de Bayonne par voie de mandat.

Le montant de l'opération, estimé à 220.000 Euros HT, sera réparti selon le plan de financement suivant :

▪ Conseil Général des P.A.	60.000 €HT.
▪ Communauté d'agglomération BAB :	74.800 €HT.
▪ Ville de Bayonne	85.200 €HT.

Un projet de convention financière entre la ville et la communauté est joint en annexe à la présente délibération.

Je vous propose :

➤ de valider les termes de la convention financière ci-jointe et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à procéder à sa signature ;

➤ de solliciter la participation financière de la Communauté d'Agglomération selon les dispositions de la présente convention.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.